



Freienbach, Suisse | 3 juin 2026

Le principal actionnaire de Dynacor envoie une circulaire de dissident et exhorte les actionnaires à voter au moyen de la procuration **BLEUE** pour sauver Dynacor

- iolite exhorte ses coactionnaires à protéger leur placement en votant **ABSTENTION** à l'égard de l'élection de cinq administrateurs en poste et **CONTRE** le régime d'options d'achat d'actions, afin que leurs votes ne soient pas comptabilisés en faveur du chef de la direction sortant, Jean Martineau.
- Les administrateurs qui sollicitent un nouveau mandat représentent un risque important pour votre placement. Sous leur gouverne, la quasi-totalité de l'équipe de direction qui a bâti cette entreprise sur deux décennies — et plus de la moitié de son effectif de 550 personnes — a été remplacée sans explication; environ **10 kilogrammes d'or demeurent introuvables**; et l'ensemble des revenus de la Société a été exposé pendant quatre mois au contrôle douanier le plus rigoureux.
- **Des questions? Besoin d'aide pour voter au moyen de la procuration **BLEUE**?** Communiquez avec Kingsdale Advisors par téléphone en composant le 1 866 228-8614 (sans frais en Amérique du Nord) ou par courriel à contactus@kingsdaleadvisors.com, ou visitez www.SauvezDynacor.com. Si vous avez déjà voté, il n'est pas trop tard pour modifier votre vote!

iolite Partners Ltd. (« iolite » ou l'« Actionnaire préoccupé »), principal actionnaire de Groupe Dynacor inc. (TSX : DNG) (« Dynacor » ou la « Société ») en tant que détenteur d'une participation d'environ 7 %, a annoncé aujourd'hui qu'elle a déposé et commencera à diffuser une circulaire de dissident (la « Circulaire ») aux actionnaires dans le cadre de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires de Dynacor qui doit se tenir le 19 juin 2026 (l'« Assemblée »). iolite fournira également un formulaire de procuration **BLEU** et un formulaire d'instructions de vote **BLEU** (la « Procuration **BLEUE** ») afin de solliciter les votes des actionnaires de Dynacor. La Circulaire, le message aux actionnaires et les autres documents exposant les raisons pour lesquelles ce Conseil représente un risque pour la Société peuvent être consultés au www.SauvezDynacor.com.

iolite recommande aux actionnaires de voter UNIQUEMENT au moyen de la Procuration [BLEUE](#) en exprimant une « ABSTENTION » à l'égard de l'élection de certains administrateurs en poste de Dynacor, soit Jean Martineau, Pierre Beliveau, Rocio Rodriguez-Perrot, Isabelle Rocha et Réjean Gourde (le « Groupe visé par l'abstention »), et un vote « CONTRE » le régime d'options d'achat d'actions (les « Recommandations de vote d'iolite »).

Depuis la mobilisation de capitaux de l'an dernier, on a présenté aux actionnaires un récit de croissance et d'expansion. La réalité observée au seul actif générant des flux de trésorerie de la Société était tout autre : une refonte interne en profondeur jamais expliquée, une enquête externe opaque jamais dûment divulguée, et de nouvelles turbulences survenues quelques jours après que le Conseil eut assuré le marché d'une « stabilisation ». Et à ce jour, le Conseil se sert de l'argent même des actionnaires pour résister à la transparence et à la reddition de comptes – pour ensuite déplorer les frais associés à tout cela, comme il l'a fait de nouveau dans son communiqué d'hier intitulé « Dynacor rétablit les faits ». Ces frais ne sont pas le fait d'iolite; ils sont le prix d'un Conseil qui a choisi, à chaque occasion, de se défendre plutôt que de rendre des comptes à ses propriétaires.

Hier, le Conseil a eu l'occasion de réagir. De l'avis d'iolite, ce qui a suivi était révélateur – non pas par ce que le Conseil a dit, mais par ce qu'il a tu. Il n'a répondu à aucune des préoccupations soulevées par iolite. Aucune explication. Aucune reddition de comptes. Aucune réponse. Seulement « faites-nous confiance ». iolite estime que la réponse la plus révélatrice qu'ait donnée ce Conseil est celle qu'il a choisi de ne pas donner du tout.

« Nous sommes déçus d'en arriver là. Mais nos préoccupations demeurent sans réponse, et c'est pourquoi nous les portons directement à l'attention des actionnaires », a déclaré Robert Leitz, au nom d'iolite Partners Ltd. « Cette campagne est financée personnellement et menée au profit de l'ensemble des actionnaires – l'un des rares mécanismes de reddition de comptes qui subsistent lorsqu'un Conseil choisit de se retrancher plutôt que de répondre. »

M. Leitz a ajouté : *« Dynacor possède un potentiel énorme. Ce qui lui manque aujourd'hui, c'est le leadership pour le libérer. En conséquence, les actionnaires ont déjà raté la hausse d'un marché de l'or florissant. Nous demandons un examen véritablement indépendant, assorti d'un rapport que nous pourrions réellement lire, et un Conseil qui respecte notre capital et qui travaille pour nous. Au lieu de cela, ce Conseil a choisi d'attaquer de façon répétée le principal actionnaire de la Société plutôt que de répondre à une seule des questions légitimes de celui-ci. Il a même refusé de nommer son propre chef de la direction entrant au Conseil, comme le font couramment d'autres sociétés bien établies – rappelant aux actionnaires, une fois de plus, qu'il est ici question d'enracinement et d'autopréservation, et non de changement. »*

Pourquoi les actionnaires devraient-ils appuyer la campagne d'iolite?

iolite estime que les actionnaires devraient appuyer sa campagne pour cinq raisons principales :

1. **Les défaillances de la direction et les lacunes dans la surveillance du Conseil mettent en péril la valeur pour les actionnaires.** De l'avis d'iolite, les activités principales de Dynacor auraient dû être bien positionnées pour générer un rendement supérieur aux points de référence dans un contexte de marché favorable, mais des défaillances répétées en matière de gouvernance et de direction ont miné ce potentiel. Le Conseil en poste a entrepris, supervisé puis examiné ultérieurement une restructuration inexpliquée et non divulguée, pour ensuite congédier les personnes mêmes qui avaient été embauchées pour la mettre en œuvre.
2. **Des congédiements importants au sein de la direction, des perturbations opérationnelles et une surveillance accrue de la part des autorités réglementaires n'ont pas été communiqués clairement ou entièrement aux actionnaires.** iolite estime que les actionnaires n'ont pas reçu en temps utile des informations complètes et pertinentes au sujet de la restructuration des activités péruviennes de la Société, de l'ampleur du roulement des membres du personnel et de la direction, du processus d'examen externe et d'autres événements touchant son seul actif actuellement générateur de revenus.
3. **Le Conseil n'a pas répondu de façon appropriée aux préoccupations répétées des actionnaires.** Depuis qu'elle a rendu son investissement public pour la première fois, iolite a cherché à maintes reprises à discuter avec Dynacor de la gouvernance, de la stratégie, de l'affectation du capital et des activités. Ces démarches n'ont pas mené à des améliorations significatives en matière de reddition de comptes, de transparence ou de réactivité du Conseil. Plutôt que de fournir des réponses claires et des explications crédibles, le Conseil a choisi d'utiliser à chaque occasion tous les moyens possibles pour résister à la communication de l'information, à la surveillance et à la reddition de comptes.
4. **Les décisions stratégiques de la Société et ses décisions d'affectation du capital soulèvent de sérieuses préoccupations.** De l'avis d'iolite, l'utilisation du produit du financement par actions de 2025, conjuguée à une série de décisions d'exploitation et de décisions stratégiques mal expliquées, met en évidence la nécessité d'une surveillance plus rigoureuse et d'une discipline accrue dans l'affectation du capital. On demande aux actionnaires d'appuyer d'importantes décisions stratégiques et un déploiement de capital important sans leur fournir une explication claire de la logique sous-jacente ni des résultats obtenus.

5. **Le vote à venir est l'occasion pour les actionnaires d'exiger des réponses, une reddition de comptes et le leadership que la Société mérite : la remise à niveau dont Dynacor a besoin.** iolite estime que les actionnaires devraient profiter de l'Assemblée pour manifester leur insatisfaction à l'égard de l'orientation de la Société, tenir responsables les administrateurs les plus directement liés à ces défaillances, s'opposer à tout enracinement supplémentaire du Groupe visé par l'abstention et voter CONTRE la modification proposée du Régime d'options d'achat d'actions.

iolite exhorte les actionnaires à protéger leur placement en tenant les administrateurs responsables d'une période marquée par d'importantes défaillances sur les plans de la gouvernance, de la communication d'information, de la conformité et des activités.

N'attendez pas. Votez au moyen de la Procuration [BLEUE](#) dès aujourd'hui

iolite encourage les actionnaires à examiner les documents qu'elle leur communiquera prochainement et à faire entendre leur voix à l'Assemblée en votant conformément aux Recommandations de vote d'iolite, **UNIQUEMENT** au moyen de la Procuration [BLEUE](#).

Les actionnaires qui souhaitent obtenir de l'aide concernant les modalités de vote ou qui ont des questions au sujet de l'Assemblée ou des documents connexes peuvent communiquer avec Kingsdale Advisors :

- **Sans frais en Amérique du Nord : 1 866 228-8614**
- **Par téléphone ou texto : 1 437 561-5008**
- **Courriel : contactus@kingsdaleadvisors.com**
- **Site Web : www.SauvezDynacor.com**

Conseillers

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l. agit à titre de conseiller juridique d'iolite. Kingsdale Advisors agit à titre de conseiller stratégique d'iolite.

À propos d'iolite Partners Ltd.

iolite Partners Ltd. se consacre au repérage d'entreprises de grande qualité présentant un potentiel de création de valeur à long terme, et aux placements dans celles-ci. iolite est un actionnaire important de Dynacor et est déterminée à veiller à ce qu'une gouvernance solide, une reddition de comptes rigoureuse et un alignement sur les intérêts des actionnaires régissent les activités de la Société.

Investisseurs

iolite Capital | Gwattstrasse 15, 8808 Pfäffikon SZ, Suisse | +41 79 227 29 08 | dynacor@iolitecapital.com

Médias

Kingsdale Advisors

Téléphone : 416 644-4031

Courriel : ageorge@kingsdaleadvisors.com

Avis important

Le présent communiqué est publié par Iolite Partners Ltd., 4^e étage, Harbour Place, 103 South Church Street, C.P. 10240, KY1-1002, Grand Caïman, îles Caïmans, sur le site www.iolitecapital.com. Il a pour seul objet d'informer les actionnaires des intentions de vote et des recommandations de la soussignée, propriétaire véritable de 7 % des actions ordinaires de Dynacor Group Inc., 606, rue Cathcart, bureau 640, Montréal (Québec) H3B 1K9, Canada (l'« Émetteur »).

La présente communication ne constitue pas, et ne doit pas être interprétée comme :

(A) une sollicitation de procurations au sens de la partie 9 du Règlement 51-102 – la soussignée se prévaut de la dispense prévue au paragraphe 1 de l'article 9.2, qui dispense le propriétaire véritable qui divulgue publiquement ses intentions de vote de transmettre une circulaire d'information lorsqu'aucun formulaire de procuration n'est sollicité auprès des autres porteurs de titres;

(B) une circulaire d'information, un avis de convocation ou un formulaire de procuration émis par l'Émetteur ou sa direction – les actionnaires devraient se fier uniquement aux documents d'assemblée officiels de l'Émetteur pour obtenir de l'information définitive ainsi qu'à la circulaire que déposera Iolite dans le cadre de l'assemblée;

(C) un conseil en placement ou une offre d'acheter, de vendre ou d'échanger un titre quelconque de l'Émetteur ou de toute autre entité.

L'assemblée annuelle des actionnaires de 2026 de l'Émetteur se tiendra virtuellement par webdiffusion en direct le 19 juin 2026, à 10 h (HE). Pour y assister, y voter ou y poser des questions, suivez les modalités énoncées dans la circulaire de procuration de la direction de l'Émetteur ou sur la page du site de l'Émetteur consacrée aux relations avec les investisseurs. La soussignée décline toute responsabilité quant à l'incapacité d'un actionnaire d'accéder à la webdiffusion.